

tenant l'enfant Jésus sur ses genoux, et de chaque côté, au-dessus du dossier, un ange portant un flambeau. A la droite et à la gauche du trône est cette inscription en caractères romains, mêlés avec des lettres onciales, divisée en deux colonnes : † *Anno Domini MCCXXIII mense martii obiit Pariouz pater Parioudi preconizatoris qui jacet in hoc tumulo anima ejus requiescat in pace amen* (1). C'est la plus ancienne mention d'un préconisateur lyonnais. Cette charge devait être lucrative puisqu'elle permettait à l'heureux titulaire le luxe d'une plaque de marbre historiée.

Une ordonnance de Philippe-le-Long (juillet 1319) cite les *preconisationes* ou cris publics (2).

L'utilité incontestable de cet office devait attirer sur le choix du titulaire la sollicitude des magistrats. Une voix forte et haute, la prononciation nette et accentuée, étaient exigées des candidats soumis aux épreuves réitérées pour constater la parfaite constitution de l'organe vocal. Des avantages particuliers récompensaient les possesseurs d'un larynx aux cordes retentissantes.

Mais il était fort rare de trouver des crieurs, comme celui de Montauban qui assourdissait sa famille et ses voisins par sa conversation privée, et, plus détonnant que le *guerrier à la voix d'airain* dont parle Homère, faisait entendre distinctement le cri officiel à une distance de plusieurs lieues (3). Il fallait se contenter d'un *buccinator* ordinaire ou d'un médiocre *incantator*.

(1) M. Martin-Daussigny, conservateur des musées archéologiques, a publié le fac-simile de cette inscription dans la *Revue du Lyonnais*, 2^e série, tome xxix, p. 107.

(2) *Recueil des ordonnances royales*, tome II.

(3) Monteil : *Histoire des Français des divers Etats*.